

## BUREAU EXECUTIF DU 13 JANVIER 2016

Présents : JP CHAMPION – JC MERIC – D TINCELIN – JP CHURET – J KERHOAS – C FOUNTAINE- E MARLIOT – JP LOSTIS – JL DENECHAU – B BONNEAU – M LANNUZEL JOURDAS – J CATHELINÉAU – B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – J MARAJO – O BOVYN – F TIFFON TERRADE

Excusés : H BACCHINI – C FOURICHON – JM SOYEZ- JC COUR –

### 1. **VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES**

#### 1.1. Approbation du relevé de décision du BE du 27 novembre 2015

<b>Décision 1</b>	Le BE approuve à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 27/11/2015 <b>Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 11 Février 2016</b>
-------------------	---

#### 1.2. Point sur les licences 2015

<b>Info</b>	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 31 décembre 2015 :  Adultes : 58401 Jeunes : 19036 Tempo 1 jour : 18755 Tempo 4 jours : 4238 PV/PVR : 201 332
-------------	---

#### 1.3. Parité au sein des instances dirigeantes

<b>Décision 2 Vote CA</b>	Le Bureau Exécutif du 13 janvier 2016 décide à l'unanimité de proposer au CA les 2 possibilités de rédaction à savoir soit le texte de la loi soit conformément à la possibilité offerte par l'art. 131.8 du code du sport, une mesure transitoire prévoyant que le sexe minoritaire a un nombre de siège au moins égal à sa proportion dans la population licenciée (toutes licences confondues – club/PVR/tempo) sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes.
-------------------------------	--

#### 1.4. Présence des membres du Bureau aux AG de ligues

<b>Info</b>	<p>Point sur la présence des membres du BE aux AG de Ligues.</p> <p>AG Basse Normandie : Jean Luc Denechau Bretagne : Jean Kerhoas – Jean Claude Méric – Jean Pierre Churet – Henry Bacchini Aquitaine : Jean-Luc DENECHAU Languedoc Roussillon : Jean Claude Méric – Jean Pierre Churet PACA : Jean Kerhoas - Jean-Pierre Champion – Jean-Claude Méric – Jean-Pierre Churet Midi Pyrénées : Jean-Claude Méric Rhône Alpes : Jean Pierre Churet</p>
-------------	---

#### 1.5 Budget 2016 (étapes à venir)

<b>Info</b>	<p>Point sur les étapes à venir d'adoption du budget qui sera examiné lors du BE de février 2016 puis lors du CA de mars 2016. Tous les apports sur les fonds fédéraux à reconduire par principe à même hauteur que l'année dernière sauf information contraire à transmettre au trésorier début février. Les chiffres de la Convention d'Objectifs sont quasi définitifs.</p> <p>Pour mémoire, la CO est découpée en 4 types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Promotion du sport pour le plus grand nombre</li><li>– Développement du sport de haut niveau</li><li>– Sport et santé : prévention par le sport et protection des sportifs</li><li>– Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation</li></ul> <p>Information du trésorier sur le renouvellement des CAC lors de la prochaine AG</p>
-------------	--

#### 1.6 Echéancier et délais statutaires AG 2015

<b>Info</b>	<p>Le BE prend connaissance de l'échéancier de production des rapports et des interventions en vue de l'Assemblée Générale du 2 avril 2016.</p>
-------------	---

#### 1.7 Bilan communication dispositif bleuets

<b>Info</b>	<p>Le Bureau Exécutif est informé du bilan de communication (sous forme de revue de presse) du dispositif bleuets.</p>
-------------	--

#### 1.8 Bilan communication Equipe de France de Funboard

<b>Info</b>	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du bilan de communication de l'équipe de France de Funboard.</p>
-------------	---

#### 1.8.1 Résultat du vote électronique relatif à l'autorisation à donner à LAEI d'interagir avec le web service fédéral pour délivrer des pvr et des licences clubs par le biais d'Aspweb

<b>Décision 3</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité le relevé de décision relatif à l'autorisation à donner à LAEI d'interagir avec le web service fédéral pour délivrer des PVR et des licences clubs par le biais d'Aspweb</p> <p>Résultat du vote électronique : 8 oui et 1 non votant</p>
-------------------	--

## 2 VOILE LEGERE / HABITABLE

### 2.1 Appel d'offre pour les championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2017

<b>Décision 4</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide la mise en appel d'offre en 2016 pour les éditions à partir de 2017 des Championnats de France suivants, et en mettant en avant l'alternance géographique façade Manche-Atlantique/Façade Méditerranée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Championnat de France Minimes</li><li>- Championnat de France Espoirs Glisse</li><li>- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage</li><li>- Championnat de France Espoirs Extrême Glisse</li></ul> <p>Le département proposera au prochain BE (25 Février) le cahier des charges de l'appel d'offre qui sera également présenté en Conseil des Présidents de ligues.</p>
-------------------	--

## 3 HABITABLE

### 3.1 Tarifification des contrats de jauge OSIRIS/ORC

<b>Décision 5</b>	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la grille tarifaire proposée (voir en annexe) pour les contrats de jauge OSIRIS et certificats ORC.
-------------------	---

### 3.2 Ligue Nationale des clubs FFVoile

<b>Décision 6</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne son accord de principe et approuve la proposition faite par le groupe en charge de l'étude de faisabilité de ce projet (Jean-Luc DENECHAU, Ed RUSSO, Bernard DAVID, Marc BOUVET).</p> <p>Prochaines étapes : relance auprès des clubs pour connaître leurs intentions de participation, mise en place de la gouvernance de la ligue Française (sous la forme d'une commission de la FFVoile dans un premier temps), organisation 2016 d'un évènement test (date et lieu à décider avec les clubs impliqués dans la gouvernance), réflexion et proposition concernant la terminologie de cette ligue, travaux nécessaires à la perspective de l'organisation d'une ligue 2017 en trois étapes.</p> <p>Des propositions sur ces différents aspects seront prochainement soumises au BE</p>
-------------------	--

### 3.3 RSO 2016-2017

<b>Décision 7</b>	Report au BE du 25 Février
-------------------	----------------------------

### 3.4 CIRCUIT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE AU LARGE EN SOLITAIRE – MINI 6-50

<b>Décision 8</b>	<p>Le Bureau exécutif adopte pour 2016 le circuit du Championnat de France Course au Large en solitaire Mini 6.50 :</p> <p>Pornichet Select 6.50 – Coefficient 2 sur le classement général</p> <p>Trophée Marie Agnès Péron (Douarnenez) – Coefficient 2 sur le classement général</p>
-------------------	--

	Les Sables – Les Açores- Les Sables – Coefficient 4 (Coefficient 1 sur chaque étape et Coefficient 2 sur le classement général définitif au temps)
--	--

## 4 DEVELOPPEMENT

### 4.1 Proposition de la ligue Bretagne concernant l'offre location/cours particuliers

<b>Décision 9</b>	Le bureau exécutif adopte à l'unanimité l'identification des SPOTS NAUTIQUES » développé par la Ligue de Bretagne, dans les documents valorisant les Points Location FFVoile sachant que la ligue Bretagne de voile versera une cotisation annuelle de 50 € par structure adhérente.
-------------------	--

### 4.2 Avenant convention USEP

<b>Décision 10</b>	Le Bureau Exécutif adopte la déclinaison de l'ensemble des dispositions relatives aux articles de la convention nationale FFVoile / USEP du 10 décembre 2012 qui traduit les engagements réciproques des deux fédérations au cours de la période de validité concernée.
--------------------	---

### 4.3 Point sur le passeport voile dans le cadre des fusions de ligue

<b>Décision 11</b>	Le bureau exécutif entérine la proposition de maintenir le dispositif à l'identique des années précédentes concernant l'édition des passeports voile 2016 et donc de ne pas anticiper la communication sur les nouveaux territoires régionaux. Une information sera faite aux ligues en ce sens et il leur sera préconisé de ne pas commander trop de documents pour permettre dès le début 2017, la diffusion rapide des documents aux couleurs des nouveaux territoires régionaux. Le BE valide néanmoins une dérogation pour les ligues Nord Pas de Calais et Picardie qui a la date du BE étaient sur le point de fusionner et qui pourront produire les documents d'accompagnement du PVR aux couleurs de la nouvelle ligue.
<b>Décision 12</b>	Dans le prolongement de ce point, le BE donne son accord pour qu'en cas de fusion entre des ligues avec une gestion régionale du Passeport et des ligues avec une gestion nationale du Passeport, les nouvelles entités territoriales puissent conserver la gestion régionalisée du Passeport Voile.
<b>Décision 13</b>	Le BE valide également dans le cadre de la fusion des ligues de Basse Normandie et de Haute Normandie, le maintien pour l'année 2016 des formules de calcul des objectifs PVR en vigueur au sein de chaque ligue même après la fusion. Le BE maintient également pour les clubs de la ligue de Haute Normandie l'expérimentation avec le forfait sur les licences clubs FFVoile.

## 5 CCA

### 5.1 Honorariat

<b>Décision 14</b>	Le Bureau Exécutif 2016 décerne à Pierre LEMAIRE, Jean-Claude MARIE, Gilles VAVASSEUR, Jean-Paul VALLEGANT et Claude VIDAL la distinction d'arbitre honoraire de la Fédération Française de Voile.
--------------------	--

### 5.2 Jaugeurs régionaux

<b>Décision 15</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide la procédure exceptionnelle de renouvellement des arbitres actuellement titulaires d'une qualification de jugeur-e d'épreuve régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au 1er janvier 2016, renouvellement possible pour 2 ou 4 ans (de 2016 à 2017 ou 2019)</li> <li>- au 1er janvier 2017, renouvellement possible pour 2 ou 3 ans (de 2017 à 2018 ou 2019)</li> <li>- au 1er janvier 2018, renouvellement possible pour 2 ans (de 2018 à 2019)</li> <li>- au 1er janvier 2019, renouvellement possible pour 1 an (2019)</li> </ul> <p>Au 1er janvier 2020, tous/toutes les arbitres régionaux-ales possédant une qualification de jugeur-e d'épreuve régionale disparaîtront de la liste des arbitres de leurs ligues respectives.</p>
--------------------	---

### 5.3 Prises en charge des arbitres sur les compétitions 2016

<b>Décision 16</b>	<p>Le bureau exécutif demande à ce que la liste des compétitions 2016 bénéficiant d'une participation financière de la FFVoile pour l'arbitrage soit revue afin de se rapprocher du budget 2015.</p>
--------------------	--

### 5.4 Autorisation d'utilisation des règles de course à la voile « test » pour les compétitions de Match-race pour l'année 2016

<b>Décision 17</b>	<p>Le Bureau Exécutif autorise et recommande l'utilisation des règles expérimentales match racing 2016 pour l'ensemble des compétitions Match Racing de la FFVoile, selon les procédures d'application décrites dans la note diffusée par World Sailing le 6 janvier 2016 et selon la prescription de la FFVoile à la RCV 86.</p>
--------------------	---

## **6 SPORT ENTREPRISES**

### 6.1 Attribution du Championnat de France Habitable entreprise et tarif

<b>Décision 18</b>	<p>Le BE donne son approbation pour attribuer le championnat de France Habitable Entreprise à l'École de Voile Municipale au Lavandou et valide le prix d'inscription pour l'équipage et le bateau à 2450 €. (dont 1600 € pour la location du bateau)</p>
--------------------	---

## **7 RELATIONS INTERNATIONALES**

### 7.1 Epreuves internationales

<b>Décision 19 Vote CA</b>	<p>Le bureau exécutif valide les épreuves internationales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le championnat d'Europe IFCA junior, Jeunes et Master à Hyères (HWO) du 11/04/2016 au 16/04/2016</li> <li>- Le championnat d'Europe J22 à Brest (GPEN) du 04/05/2016 au 07/05/2016</li> </ul>
--------------------------------	--

**BE du 13 / 01 / 2016****Objet : Grille tarifaire OSIRIS / ORC2016**

Le Département habitable en accord avec la commission intersérie habitable et le centre de calcul ORC, propose une nouvelle grille tarifaire, dont les prix ont été révisés et harmonisés pour l'ensemble des contrats de jauge OSIRIS et certificat ORC.

Après comparaison des différents tarifs utilisés en 2015, un coefficient multiplicateur unique (1,56) a été fixé pour marquer la correspondance entre la 1<sup>ère</sup> demande de certificat et la demande renouvellement.

Cout contrat OSIRIS	en mètre	1ere demande		Evolution %	Nombre certificats 2015	Renouvellement		Evolution %	Nombre certificats 2015
		2015	2016			2015	2016		
Standard	- de 10	43	45	5,21		27	29	7,41	
Standard	+ de 10	53	59	11,85		37	38	2,70	
Cout certif OSIRIS Non standard / ORC	en mètre								
Club	- de 8	60	65	7,50	1	40	43	7,50	10
Club	8 à 9,99	80	80	0,00	29	50	51	2,00	85
Club	10 à 11,99	98	103	5,06	23	62	66	6,45	61
Club	12 à 14,99	125	141	13,04	4	90	90	0,00	17
Club	+ de 15	175	192	9,45	0	122	122	0,00	4
International	- de 8	/	/	/	0	78	65	-16,67	0
International	8 à 9,99	100	126	26,36	1	94	81	-13,83	0
International	10 à 11,99	140	164	17,00	1	106	105	-0,94	0
International	12 à 14,99	160	225	40,32	2	132	143	8,33	6
International	+ de 15	220	305	38,45	0	155	194	25,16	0

A noter :

- Pour le calcul d'un certificat ORC, la correspondance OSIRIS est offerte
- Pour la création d'une première demande (ORC ou OSIRIS) le numéro de voile est offert
- L'ORC facture chaque année la redevance qui lui est due :
  - o Certificat ORC Club : 42 euros
  - o Certificat ORC International : 70 euros
  - o Soit un montant total de 9 688 euros en 2015, pour une recette proche de 15 000 €
- La nouvelle proposition tarifaire devrait permettre de dégager environ 500 euros supplémentaires sur les recettes ORC.

**Décision :**

Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la grille tarifaire proposée pour les contrats de jauge OSIRIS et certificat ORC.